

N°19-09-094

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

Absents :

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

OBJET : OAP LIAISONS DOUCES – MISE EN ŒUVRE DES LIAISONS PRINCIPALES

Rapporteur : Christian LEROY

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la CCPL s'est dotée d'un projet de territoire ambitieux notamment sur le sujet de l'émergence d'une mobilité rurale de proximité à la fois sobre, efficace et solidaire, plus particulièrement à travers deux objectifs :

- Adapter les modes de déplacements en fonction de l'échelle et de la structuration du territoire
- Développer les liaisons douces à différentes échelles.

Le PLUI intègre donc une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique sur le sujet de la mobilité douce, permettant à terme la mise en œuvre d'un véritable maillage territorial de liaisons douces à l'échelle de la CCPL.

Identifiant plusieurs niveaux d'itinéraires à valoriser ou à créer, l'OAP mobilité douce est un document cadre coordonnant sur le sujet l'ensemble des politiques publiques à l'échelle des communes, de la CCPL, du Département et de la Région.

Le conseil communautaire a validé dans le budget 2019 une intervention annuelle de 200 000 € pour le développement des liaisons principales, il convient à ce stade de délibérer sur la mise en œuvre

de la liaison Dohem / Lumbres et plus précisément sur le tronçon Remilly-Wirquin / Lumbres sur l'ancienne voie ferrée que la CCPL a positionné en lien avec l'Agence d'Urbanisme cet été à l'Appel à projet « continuités cyclables » du Ministère des Transports. Cette candidature de la CCPL a été acceptée par le Ministère des Transports qui viendra financer le dossier à hauteur de 40 % auxquels viennent s'ajouter des financements du Département à hauteur de 40 % également. Il convient par conséquent de valider l'engagement de la CCPL sur le dossier et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Aménagements et travaux	298 080 €	Ministère des Transports	131 232 € (40%)
Charges connexes	30 000 €	Département du Pas de Calais	131 232 € (40%)
		CCPL	65 617 € (20%)
	328 081 €		328 081 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** le plan de financement tel que proposé et **AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions et signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme.
Le Président,

